

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 15 octobre 2014 à 15 h 30 à l'Hôtel de Ville.

---

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président  
M. Marc Campagna, vice-président  
Mme Marie-Claude Lamarche  
M. Michel Morin  
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :  
M. Luc Papillon, directeur général  
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet  
M. Daniel Sauriol, directeur général adjoint  
M. Patrick Robitaille, directeur adjoint du Cabinet du Maire  
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications  
Mme Francine Blain, trésorière  
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absente : Mme Diane Legault, coordonnatrice agenda / attachée de presse au Cabinet du Maire

---

#### **CE-2014-1262-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est résolu d'ouvrir la séance.

---

#### **CE-2014-1263-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

#### **CE-2014-1264-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 8 OCTOBRE 2014**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 8 octobre 2014, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

---

#### **CE-2014-1265-DEC ÉLARGISSEMENT DE LA ROUTE 337 / BOULEVARD LAURIER / MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

ATTENDU la lettre du 3 octobre 2014 du ministère des Transports du Québec adressée à M. Jean-Marc Robitaille, maire de la ville de Terrebonne, concernant l'élargissement de la route 337 (boulevard Laurier), de la rue Rodrigue à la rue Guillemette ;

ATTENDU QUE la lettre indique qu'un représentant d'une firme d'évaluateurs sera mandaté par le Ministère pour rencontrer la Ville pour établir la valeur du bien à acquérir ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la lettre du ministère des Transports du Québec datée du 3 octobre 2014 informant la ville que le ministère procèdera à l'élargissement du boulevard Laurier de la rue Rodrigue à la rue Guillemette, le tout dans le cadre du sa planification de travaux à réaliser par le ministère des Transports du Québec.

---

#### **CE-2014-1266-DEC COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL / BUDGET / QUOTE-PART**

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Montréal adoptait le 9 octobre 2014 son budget pour l'année financière 2015 au montant de 126 691 100\$ ;

ATTENDU QUE la quote-part provisoire de la Ville de Terrebonne indiquée pour l'exercice financier 2015 a été fixée à 1 674 587\$ ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de l'extrait du procès-verbal de la CMM de sa séance du 9 octobre concernant l'adoption de son budget ainsi que la quote-part provisoire de la Ville de Terrebonne, tel que mentionné ci-dessus.

---

**CE-2014-1267-DEC    GAZODUC TQM / STATION DE MESURAGE ET DE RÉCEPTION / LACHENAIE / EN SERVICE**

ATTENDU la lettre du 6 octobre 2014 de la société Gazoduc TQM adressée à M. Jean-Marc Robitaille, maire de la ville de Terrebonne, concernant l'informant que la construction de la station de mesurage et de réception de Lachenaie (le long du chemin des Quarante-Arpens) est terminée et opérationnelle depuis le 12 septembre 2014 ;

ATTENDU QUE la société Gazoduc TQM informe la ville que la responsable de liaison communautaire de la région est assumée par :

Mme Gretchen Gordon  
Responsable des relations autochtones et communautaires  
905-951-4336 ou 416-435-4633  
[Gretchen.Gordon@transcanada.com](mailto:Gretchen.Gordon@transcanada.com)

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la lettre de la société Gazoduc TQM datée du 6 octobre 2014 informant la ville que la station de mesurage et de réception de Lachenaie est en service depuis le 12 septembre 2014.

---

**CE-2014-1268-DEC    MÉMOIRE / PARACHÈVEMENT DE L'AUTOROUTE 19 AVEC VOIES RÉSERVÉES AU TRANSPORT COLLECTIF À LAVAL ET À BOIS-DES-FILION**

ATTENDU QUE le projet de parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées au transport collectif à Laval et à Bois-des-Filion, entre les autoroutes 440 et 640, constitue un enjeu stratégique pour la Couronne Nord, mais également pour l'ensemble de la région de Montréal ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne considère pertinent de se prononcer sur ce projet;

ATTENDU le dépôt du mémoire de la ville de Terrebonne sur le projet de parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées au transport collectif à Laval et à Bois-des-Filion ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif entérine le mémoire de la ville de Terrebonne sur le projet de parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées au transport collectif à Laval et à Bois-des-Filion.

Que copie de ce mémoire soit transmise au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le 16 octobre 2014.

---

**CE-2014-1269-DEC    REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCE / GROUPE LEDOR INC. MUTUELLE D'ASSURANCE / 325, RUE VAILLANT**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne recevait, le 8 octobre 2014, une requête introductive d'instance concernant une poursuite en dommages et intérêts au montant de 7 405,96\$ suite aux dommages causés par un dégât d'eau au 325, rue Vaillant;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'un procureur pour comparaître et rédiger la défense de la Ville;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le comité exécutif mandate la firme Champagne Perreault, avocats, pour comparaître et préparer la défense de la Ville dans le dossier Groupe Ledor inc., mutuelle d'assurance c. Ville de Terrebonne (700-22-032082-140).

---

**CE-2014-1270-DEC FERMETURE DE DOSSIERS / COUR MUNICIPALE / FAILLITE**

ATTENDU QUE la Cour municipale a transmis des brefs de saisie qui se sont avérés inexécutables (carence, faillite, dissolution ou radiation) et/ou que les contrevenants (personnes morales) sont introuvables ;

ATTENDU QUE lesdits dossiers n'ont pu être exécutés malgré tous les efforts déployés ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Marc Brochu, greffier de la Cour municipale, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le comité exécutif autorise le greffier de la Cour municipale et/ou la perceptrice en chef de la Cour à procéder à la fermeture des dossiers dans les cas suivants :

- la compagnie contre laquelle un jugement a été rendu a fait faillite, est radiée, est dissoute ou liquidée, est à l'extérieur du Québec, est insolvable ou est introuvable.

et qui apparaissent dans la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

---

**CE-2014-1271-DEC FERMETURE DE DOSSIERS / COUR MUNICIPALE / JUGEMENT DE PLUS DE 10 ANS**

ATTENDU QUE le délai de prescription pour l'exécution d'un jugement pénal est de dix (10) ans à compter de la date du jugement ;

ATTENDU QUE la Cour municipale a transmis des brefs de saisis qui se sont avérés inexécutables (nulla bona) et/ou que les contrevenants sont introuvables dans tous les dossiers dont le nom apparaît à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

ATTENDU QUE des mandats d'emprisonnement ont été émis concernant les dossiers dont les noms apparaissent à la liste jointe ;

ATTENDU QUE la perceptrice de la Cour municipale a fait de multiples tentatives pour exécuter ces dossiers dont le jugement de la cour a été rendu il y a plus de dix (10) ans ;

ATTENDU QUE lesdits dossiers n'ont pu être exécutés dans le délai de dix (10) ans et que la prescription extinctive est atteinte et qu'à cet effet, il n'y a plus de base juridique pour l'exécution de ces jugements ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Marc Brochu, greffier de la Cour municipale, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le comité exécutif autorise le greffier de la Cour municipale et/ou la perceptrice en chef de la Cour à procéder à la fermeture des dossiers dans les cas suivants :

- Le jugement de la Cour a été rendu il y a plus de dix (10) ans et le contrevenant est introuvable et/ou est à l'extérieur du Québec ou du Canada ou est décédé ;
- Le jugement de la Cour a été rendu il y a plus de dix (10) ans et le mandat ou les mandats d'emprisonnement sont expirés.

et qui apparaissent dans la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

---

**CE-2014-1272-DEC RACHAT DE CAPITAL / REFINANCEMENT PAR LA  
SQAE / ÉMISSION D'OBLIGATION SÉRIE CI /  
TERREBONNE**

ATTENDU QUE la Société québécoise d'assainissement des eaux (SQAE) doit procéder au refinancement d'une émission d'obligation série CI pour le compte de l'ancienne ville de Terrebonne le 1<sup>er</sup> décembre 2014 ;

ATTENDU QUE le solde en capital non amorti estimé devant être refinancé à l'échéance se chiffre à 6 563\$ ;

ATTENDU QUE la SQAE offre l'opportunité à la ville d'acquitter, en tout ou en partie, le solde non amorti de la dette et qu'en conséquence le coût du service de la dette assainissement des années futures sera réduit ;

ATTENDU QUE la ville de Terrebonne possède les crédits nécessaires pour le rachat du solde de la dette ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, que le comité exécutif autorise le paiement au comptant du solde de la dette de l'obligation série CI émis par la Société québécoise d'assainissement des eaux pour le compte de l'ancienne ville de Terrebonne venant à échéance le 1<sup>er</sup> décembre 2014. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0438 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que la résolution du comité exécutif soit transmise à la Société québécoise d'assainissement des eaux.

---

**CE-2014-1273-DEC RACHAT DE CAPITAL / REFINANCEMENT PAR LA  
SQAE / ÉMISSION D'OBLIGATION SÉRIE CI /  
LACHENAIE**

ATTENDU QUE la Société québécoise d'assainissement des eaux (SQAE) doit procéder au refinancement d'une émission d'obligation série CI pour le compte de l'ancienne ville de Lachenaie le 1<sup>er</sup> décembre 2014 ;

ATTENDU QUE le solde en capital non amorti estimé devant être refinancé à l'échéance se chiffre à 1 758,31\$ ;

ATTENDU QUE la SQAE offre l'opportunité à la ville d'acquitter, en tout ou en partie, le solde non amorti de la dette et qu'en conséquence le coût du service de la dette assainissement des années futures sera réduit ;

ATTENDU QUE la ville de Terrebonne possède les crédits nécessaires pour le rachat du solde de la dette ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, que le comité exécutif autorise le paiement au comptant du solde de la dette de l'obligation série CI émis par la Société québécoise d'assainissement des eaux pour le compte de l'ancienne ville de Lachenaie venant à échéance le 1<sup>er</sup> décembre 2014. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0439 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que la résolution du comité exécutif soit transmise à la Société québécoise d'assainissement des eaux.

---

**CE-2014-1274-DEC DEMANDE DE CHOIX RÉTROACTIF / ARTICLE 272 /  
LOI SUR LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE le 1<sup>er</sup> mars 2008, la ville de Terrebonne a produit le choix prévu à l'article 272 de la *Loi sur la taxe de vente du Québec* (LTVQ) pour rendre

taxables les fournitures d'immeubles sur le lot 3 807 052 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE le Complexe aquatique et gymnique de la ville de Terrebonne était situé sur ce lot et que ce choix a permis à la ville de réclamer des crédits et remboursements de taxes sur intrants (CTI/RTI) sur les coûts de construction et les frais d'exploitation selon le pourcentage d'utilisation commerciale de l'immeuble soit 62% ;

ATTENDU QUE le 24 mai 2008, une opération cadastrale a été effectuée pour subdiviser le lot 3 807 052 du cadastre du Québec en deux (2) lots, soit les lots 4 183 337 et 4 183 338 du cadastre du Québec (l'opération cadastrale ayant pour but de conférer un droit d'emphytéose aux Complexes sportifs Terrebonne sur le lot 4 183 337 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE les fiscalistes ont signalé que le choix produit en mars 2008 sur le lot 3 807 052 du cadastre du Québec cesse au moment où il y a une subdivision et création d'un nouveau lot ;

ATTENDU QU'il y a lieu de produire une demande de choix rétroactif de l'article 272 LTVQ au 24 mai 2008 sur le lot 4 183 338 du cadastre du Québec accompagnée d'une lettre indiquant que la ville de Terrebonne a toujours agi comme si le choix avait été en vigueur sur ce lot, et ce, afin de protéger les CTI/RTI réclamés sur les dépenses du Complexe aquatique et gymnique ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, que le comité exécutif autorise la trésorière à produire une demande de choix rétroactif en date du 24 mai 2008 sur le lot 4 183 338 du cadastre du Québec.

---

**CE-2014-1275-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 759 693,28\$ préparée le 8 octobre 2014.

---

**CE-2014-1276-DEC STATUT D'EMPLOYÉ RÉGULIER SANS POSTE / ARTICLE 11.02 / COLS BLEUS (LA)**

ATTENDU QUE l'article 11.02 de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1009 (cols bleus), prévoit que la ville de Terrebonne s'engage à garantir un niveau d'effectif minimum de 103 employés réguliers à la signature de la convention collective ;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer M. Luc Arsenault, employé temporaire ayant le plus d'ancienneté après Mme Geneviève Landry (a renoncé), employé régulier sans poste et tous les bénéficiaires prévus à la convention collective, et ce, au 16 octobre 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que M. Luc Arsenault obtienne le statut d'employé régulier sans poste à la Direction de l'entretien du territoire selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employé(e)s cols bleus, et ce, au 16 octobre 2014.

---

**CE-2014-1277-DEC STATUT D'EMPLOYÉ RÉGULIER SANS POSTE / ARTICLE 11.02 / COLS BLEUS (FMH)**

ATTENDU QUE l'article 11.02 de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1009 (cols bleus), prévoit que la ville de Terrebonne s'engage à garantir un niveau d'effectif minimum de 103 employés réguliers à la signature de la convention collective ;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer M. Frédéric Morin-Huard, employé temporaire ayant le plus d'ancienneté, employé régulier sans poste et tous les bénéfiques prévus à la convention collective, et ce, au 16 octobre 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que M. Frédéric Morin-Huard obtienne le statut d'employé régulier sans poste à la Direction de l'entretien du territoire selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employé(e)s cols bleus, et ce, au 16 octobre 2014.

---

**CE-2014-1278-DEC NOMINATION / CHEF DE GROUPE / SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'HYGIÈNE DU MILIEU / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de chef de groupe au service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Serge Turgeon au poste de chef de groupe au service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 20 octobre 2014, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

---

**CE-2014-1279-DEC NOMINATION / COMMIS DE BUREAU / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de commis de bureau à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer Mme Marie-Claude Picard au poste commis de bureau à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 21 octobre 2014, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

---

**CE-2014-1280-DEC ÉVALUATION DE FONCTIONS CADRES**

ATTENDU QUE le comité d'évaluation des fonctions cadres a procédé à l'étude des demandes soumises et qu'il recommande le classement suivant pour les nouveaux postes, à savoir :

Titre	Direction	Classe
Adjoint au directeur réglementation d'urbanisme et enjeux régionaux	urbanisme durable	7
Adjoint au directeur planification urbaine	urbanisme durable	8
Chef de service développement durable et environnement	urbanisme durable	7
Chef de service développement économique	urbanisme durable	6
Conseiller rédaction réglementaire	urbanisme durable	4

Il est unanimement résolu, sur recommandation du comité d'évaluation, d'entériner les évaluations de nouvelles fonctions ci-dessus énumérées.

---

**CE-2014-1281-DEC NÉGOCIATION / RENOUVELLEMENT / CONVENTION COLLECTIVE / SYNDICAT DES EMPLOYÉ-ES MANUELS DE LA VILLE DE TERREBONNE / CSN / SURVEILLANTS-CONCIERGES**

ATTENDU QUE la convention collective entre la Ville de Terrebonne et le Syndicat des employé-es manuels de la Ville de Terrebonne – CSN (surveillants-concierges) est venue à échéance le 31 décembre 2012 ;

ATTENDU QUE les négociations pour son renouvellement ont débuté le 18 février 2013 ;

ATTENDU QU'une grève générale a été déclenchée le 11 juillet 2013 ;

ATTENDU QUE les négociations se sont poursuivies malgré le conflit de travail ;

ATTENDU QU'un processus de conciliation a débuté le 3 décembre 2013 et que les négociations se sont poursuivies depuis cette date, et le plus souvent, sans la présence de la conciliatrice ;

ATTENDU QU'une offre finale a été déposée le 9 octobre 2014 par le comité patronal de négociations, offre finale qui n'a pas été acceptée par le syndicat ;

ATTENDU la volonté claire de la Ville de régler ce conflit selon les capacités de payer des citoyens ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, que le comité exécutif mandate la Direction des ressources humaines afin de déferer le dossier à l'arbitrage conformément au Code du travail.

---

**CE-2014-1282-DEC AVIS D'ENTRAVE / CHANGEMENT DE PONCEAU / RANG SAINT-FRANÇOIS / 16 OCTOBRE 2014**

ATTENDU QUE le service de la voirie procédera au changement d'un ponceau qui traverse le rang Saint-François ;

ATTENDU QUE la fermeture du rang Saint-François est requise pour la réalisation de ces travaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la fermeture du rang Saint-François.

Que la circulation soit déviée sur les rues des Vignes, du Brouilly, du Cellier, de Bernières et Boisvert le 16 octobre 2014 de 9h jusqu'à 19h selon le plan de signalisation joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que les travaux soient reportés au lendemain s'ils ne sont pas terminés dû à des imprévus ou conditions climatiques.

---

**CE-2014-1283-DEC AVIS D'ENTRAVE / CHANGEMENT D'UNE TRAVERSE DE RUE / MONTÉE MAJOR-CHEMIN FOREST / 16 OCTOBRE 2014**

ATTENDU QUE le service de la voirie procédera au changement d'une traverse de rue (tuyau en acier) sur la montée Major à l'intersection du chemin Forest ;

ATTENDU QUE la fermeture de la montée Major, entre le chemin Forest et la rue Gilbert, est requise pour la réalisation de ces travaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la fermeture de la montée Major, entre le chemin Forest et la rue Gilbert.

Que la circulation soit déviée sur les rues Laforce et Leclerc le 16 octobre 2014 entre 8h30 et 19h selon le plan de signalisation joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que les travaux soient reportés au lundi 20 octobre 2014 de 8h30 à 19h s'ils ne sont pas terminés dû à des imprévus ou conditions climatiques.

---

**CE-2014-1284-DEC AVIS D'ENTRAVE / CHANGEMENT D'UNE TRAVERSE DE RUE / FACE AU 9260, CHEMIN DU CURÉ-BARRETTE / 27 OCTOBRE 2014**

ATTENDU QUE le service de la voirie procédera au changement d'une traverse de rue (tuyau tôle ondulée) face au 9260, chemin du Curé-Barrette ;

ATTENDU QUE la fermeture du chemin du Curé-Barrette, entre les rues du Jalon et Émile-Roy, est requise pour la réalisation de ces travaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la fermeture du chemin du Curé-Barrette, entre les rues du Jalon et Émile-Roy.

Que la circulation soit déviée par la rue Émile-Roy, le boulevard Laurier et la montée Major le 27 octobre 2014 entre 8h30 et 17h30 selon le plan de signalisation joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que les travaux soient reportés au mardi 28 octobre 2014 entre 8h30 et 17h30 s'ils ne sont pas terminés dû à des imprévus ou conditions climatiques.

---

**CE-2014-1285-DEC SOUMISSION / RELAMPAGE DES LUMINAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ÎLE-DES-MOULINS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de trois (3) entrepreneurs pour le relampage des luminaires de la bibliothèque de l'Île-des-Moulins;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues, à savoir :

EBL Service d'éclairage/EBL Électrique inc.	10 922,62\$ t.t.c.
AV-Tech	24 127,50\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société EBL Service d'éclairage/EBL Électrique inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 6 octobre 2014 de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la société **EBL SERVICE D'ÉCLAIRAGE/EBL ÉLECTRIQUE INC.**, datée du 4 septembre 2014, pour le relampage des luminaires de la bibliothèque de l'Île-des-Moulins, le tout pour un montant de 9 500\$ (taxes en sus) à être financé par l'excédent de fonctionnement rénovation édifices. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0441 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire numéro 2014-0442 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 9 853\$, du poste budgétaire numéro 1-03-400-00-307 (affectation – excédent de fonctionnement affecté rénovation édifices) au poste budgétaire numéro 1-02-395-00-522 (bâtiments et terrains) soit accepté.

---

**CE-2014-1286-DEC SOUMISSION / LOCATION D'UN VÉHICULE UTILITAIRE – FORD ESCAPE SE 4X4 / 2014**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de trois (3) fournisseurs pour la location d'un véhicule utilitaire Ford Escape SE 4X4 - 2014;



ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues, à savoir :

	<b>Coût mensuel</b>	<b>Coût total</b>
Terrebonne Ford inc.	405,45\$ t.t.c.	19 461,60\$ t.t.c.
Pinard Ford	407,29\$ t.t.c.	19 549,92\$ t.t.c.
Albi Ford Lincoln Joliette inc.	455,94\$ t.t.c.	21 927,30\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Terrebonne Ford inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 8 octobre 2014 de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la société **TERREBONNE FORD INC.**, datée du 6 octobre 2014, pour la location d'un véhicule utilitaire Ford Escape SE 4X4 - 2014, pour un contrat d'une durée de quatre (4) ans (48 versements), le tout pour un montant mensuel de 352,64\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0440 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le premier (1<sup>er</sup>) paiement soit effectué à la société Terrebonne Ford inc. et les quarante-sept (47) autres paiements mensuels, égaux et consécutifs soient effectués à la société Compagnie de gestion Canadian Road.

Que M. Georges Paradis, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, ou M. Alain Vermette, contremaître à l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à la location dudit véhicule.

---

## **CE-2014-1287-DEC SOUMISSION / LOCATION DE CAMIONS POUR LE TRANSPORT DE NEIGE – SAISON 2014-2015**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la location de camions pour le transport de la neige – saison 2014-2015 (SA14-9056);

ATTENDU QUE les montants de la location seront payés suivant les tarifs prévus au décret du ministère des Transports du Québec et qu'à cet effet l'article 573.3 1° de la Loi sur les cités et villes prévoit que ces contrats peuvent être conclus de gré à gré ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié dans le journal La Revue le 20 août 2014 ;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 11 septembre 2014 ;

ATTENDU le rapport daté du 30 septembre 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation globale du prix de ces contrats est de 437 580,43\$ (t.t.c.) en date du 15 juillet 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter les offres de services de chacun des quarante-huit (48) camionneurs suivants :

- |  |   |
|--|---|
| 1 Les gestions Messiers inc.                 | 25 Libre service André Laperrière                     |
| 2 Gazon Bastien                              | 26 Pépinière Sabatino                                 |
| 3 Groupe J.R. Lévesque                       | 27 Excavation Marc Villeneuve (2528-4340 Québec inc.) |
| 4 Pavage des Moulins inc.                    | 28 Transport de la Côte inc.                          |
| 5 9176-1064 Québec inc. (Yollande Desnoyers) | 29 9144-7698 Québec inc. Éric Roy                     |
| 6 EDV inc. (Les entreprises Dominick Venne)  | 30 Transport E.L.                                     |
| 7 Toitures N.S.V.S. et Gerry inc.            | 31 Bisson Construction inc.                           |
| 8 Transport Michel Robert inc.               | 32 Transport Richard Boucher                          |
| 9 Paysagiste M.P.                            | 33 Excavation Gilles Chalifoux                        |
| 10 M.R.C. Transport                          | 34 9067-0944 Québec inc. (Martin Clair)               |
|  | 35 David Villeneuve Excavation                        |

- |    |  |    |                                       |
|----|--|----|---------------------------------------|
| 11 | Pépinière du Québec enr.                     | 36 | Les Constructions R & P Potvin        |
| 12 | Transport Kino Leroux                        | 37 | 167033 Canada inc.                    |
| 13 | Serge Alie Transport inc.                    | 38 | R. Lacombe & Frères Démolition inc.   |
| 14 | Solution Express (1998)                      | 39 | 9108-1828 Québec inc. Transport 2002  |
| 15 | Transport Marc André Jalbert                 | 40 | Les Asphaltes J. Dumont               |
| 16 | Excavation Y. Lapointe inc.                  | 41 | 9180-3320 Québec inc.                 |
| 17 | Excavation Marcel Clark inc.                 | 42 | 2859-2244 Québec inc. (Diane Bastien) |
| 18 | S.C. Transport enr.                          | 43 | Les Services d'égouts G.B. inc.       |
| 19 | Excavation Dominic Prud'homme inc.           | 44 | Excavations Sylvain Beaugard & Fils   |
| 20 | ES Entreprises Pro-Vac 9212-2977 Québec inc. | 45 | John Oszczakiewicz                    |
| 21 | 9159-4465 Québec inc. Transport Lachenaie    | 46 | 9121-7950 Québec inc. (Roger Huard)   |
| 22 | F. Trépanier Transport inc.                  | 47 | Service Trans Lopatenco               |
| 23 | Les Entreprises Réjean Allaire ltée          | 48 | 9066-3006 Québec inc. (Ent. C.D.)     |
| 24 | Jean-Claude Alary                            |    |                                       |

le tout pour la location de camions pour le transport de la neige, saison 2014-2015, à raison d'un camion par inscription.

Que le montant à payer pour la location de ces camions soit fait suivant les tarifs mentionnés à l'article 25 du cahier des charges spécifiques.

À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0434 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2014-1288-REC    VENTE / PARCELLE TERRAIN INDUSTRIEL / LOT 5 590 555 / RUE THÉODORE-VIAU / PARC INDUSTRIEL DE L'AUTOROUTE 640-CÔTE-SUD / 9136-1089 QUÉBEC INC. (CLUB PISCINE)**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique à la Direction du développement durable, que le comité exécutif recommande au conseil la vente du lot numéro 5 590 555 du cadastre du Québec, d'une superficie de 243 722,91 pi<sup>2</sup>, au prix de 2,50\$/pi<sup>2</sup>, à la société 9136-1089 Québec inc. (Club Piscine). Ledit lot est plus amplement démontré au plan et à la description technique préparés par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 23527 de ses minutes. Les frais inhérents à la vente seront assumés par l'acheteur.

Il est également résolu de recommander au conseil d'accepter la promesse d'achat dudit lot présentée par la société 9136-1089 Québec inc. (Club Piscine), datée du 9 septembre 2014.

Que la Direction de l'urbanisme durable soit et est autorisée à procéder à la signature du plan de lotissement de l'arpenteur-géomètre Normand Fournier, daté du 3 septembre 2014 (minutes 23527).

---

**CE-2014-1289-DEC    SOUMISSION / RENOUVELLEMENT / RELIURE DE VOLUMES 2014-2015 POUR LES QUATRE (4) BIBLIOTHÈQUES**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-1166-DEC, adoptée le 18 septembre 2013, acceptant la soumission de la société Reliures Caron & Létourneau ltée pour la reliure de volumes pour les quatre (4) bibliothèques pour un contrat d'un (1) an au montant de 39 602,75\$ (t.t.c.) avec deux (2) options de renouvellement (SA13-6023) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA13-6023 pour la reliure de volumes pour les quatre (4) bibliothèques est échue depuis le 14 septembre 2014 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article 14 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour un montant de 39 602,75\$ (taxes en sus), soit la valeur du contrat original ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter le renouvellement du contrat pour la reliure de volumes pour les quatre (4) bibliothèques avec la société Reliures Caron & Létourneau Ltée, et ce, pour un (1) an, le tout pour un montant de 39 602,75\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0446 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2014-1290-DEC HALLOWEEN 2014 / SODECT / 18 AU 31 OCTOBRE 2014**

ATTENDU la demande de la Société de développement culturel de Terrebonne (SODECT) pour organiser des activités spéciales sur le site historique de l'Île-des-Moulins et dans les rues du Vieux-Terrebonne dans le cadre de la fête de l'Halloween du 18 octobre au 31 octobre 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser la SODECT à tenir les activités suivantes :

- 1) Le Grenier aux citrouilles (activité intérieure)  
Les 18, 19, 25 et 26 octobre, de 13h à 17h ( en semaine pour les groupes scolaires).  
Conte au soubassement du Moulin neuf, exposition de citrouilles décorées dans la salle des Combles du Moulin neuf et atelier de bricolage au 3<sup>e</sup> étage de la Boulangerie. *Activité tarifée*
- 2) Concours le sentier des épouvantails  
Installation des épouvantails samedi le 18 octobre entre 9h et 13h sur le site de l'Île-des-Moulins. Les épouvantails seront présents du 18 au 31 octobre.
- 3) Les morts nous ont conté ...  
Les 18-24-25 octobre de 20h à 23h  
Circuit piétonnier guidé avec une trentaine de participants par représentation dans les rues du Vieux-Terrebonne (sur la rue Saint-Pierre, entre le boulevard des Braves et la rue Saint-André et sur les rues Sainte-Marie et Saint-André entre les rues Saint-Pierre et Saint-Jean-Baptiste).
- 4) Maison Hantée  
Le 18, 24, 25 et 31 octobre de 18h à 23h au 1313, rue Saint-Pierre.  
Activité dans le style corridor hanté qui s'adresse aux amateurs de sensations fortes de 13 ans et plus. Les visiteurs seront guidés par groupes de quatre (4) personnes et la durée est d'environ 15 minutes. Une expérience immersive avec effets spéciaux. *Activité tarifée*

conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et selon les conditions mentionnées ci-dessous :

- 1) **Musique et animation**  
La transmission de musique par appareil sonore ou autre est autorisée pour la tenue des activités.
- 2) **Affichage et décor**  
La mise en place de banderoles et d'affiches sur les sites, et en périphérie des lieux d'activités est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.
- 3) **Stationnement**  
Une tolérance de stationnement est accordée aux abords des sites.
- 4) **Feu de joie**  
Un feu de joie pourra être tenu conditionnellement à l'émission d'un permis à cet effet par la Direction de l'incendie.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

---

**CE-2014-1291-DEC CHORALE AMBULANTE / SODECT / 6 AU 21  
DÉCEMBRE 2014**

ATTENDU la demande de la Société de développement culturel de Terrebonne (SODECT) pour organiser de l'animation extérieure dans le Vieux-Terrebonne, par la présence de :

**chorale ambulante**

6, 7, 11, 12, 13, 14, 18, 19, 20 et 21 décembre 2014

- Les jeudis et vendredis entre 18h et 21h (3 prestations x 45 minutes) ;
- Les samedis entre 13h et 17h (4 prestations x 45 minutes) et entre 18h et 21h (3 prestations x 45 minutes) ;
- Les dimanches entre 13h et 17h (4 prestations x 45 minutes) ;

Quadrilatère occupé :

- Sur la rue Saint-Pierre, entre le boulevard des Braves et la rue Laurier ;
- Sur la rue Saint-François-Xavier, entre le boulevard des Braves et la rue Sainte-Marie ;
- Sur la rue Sainte-Marie, entre la rue Saint-François-Xavier et la rue Saint-Pierre ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser la SODECT à tenir une chorale ambulante les 6, 7, 11, 12, 13, 14, 18, 19, 20 et 21 décembre 2014, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et de la condition mentionnée ci-dessous :

**1) Musique et animation**

La transmission de musique par appareil sonore ou autre est autorisée pour la tenue de cette activité.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

---

**CE-2014-1292-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 17h30.

---

---

Président

---

Secrétaire